

Synthèse
Bureau COPAMAC SIDAM
27 février 2004 à St Flour

I- Les produits montagne

Les deux chantiers en cours au sein d' « Altitude » :

- l'identifiant commun : la Sopexa travaille sur le visuel. Les premières propositions seront présentées au prochain conseil d'administration d' « Altitude » le 19 avril à Clermont Ferrand.
- le code de déontologie qui doit définir les conditions à respecter pour bénéficier de l'identifiant commun : chaque collègue a pour mission de dresser la liste des critères qu'il estime nécessaires. Chaque collègue présentera au prochain conseil d'administration du 19 avril les règles qu'il aura définies.

Les 3 règlements techniques nationaux lait, viande bovine et porc ont fait l'objet d'un arrêté en date du 20 février 2004 et ont été publiés au JO du 27 février 2004.

Le Bureau de la COPAMAC SIDAM estime que, maintenant que les outils vont être opérationnels, il est temps d'aller à la rencontre des filières. Il est donc décidé qu'au niveau régional, chacun prenne contact avec ses principaux opérateurs économiques pour leur exposer ce que l'on peut faire ensemble avec la démarche « identification des produits de montagne ».

Point sur les CORPAQ

Un récapitulatif des demandes et autorisations administratives délivrées après avis des 5 CORPAQ est présenté. A noter que l'on y relève peu d'activité depuis quelque temps. Ceci est sûrement dû à l'attente de la publication des règlements techniques nationaux.

Les produits de montagne au niveau d'Euromontana – séminaire de Turin les 12 et 13 /02/04 :

Euromontana mène depuis octobre 2002 un large programme européen d'étude des produits de montagne. L'enjeu de ce projet est double :

- faire des propositions politiques au niveau européen. Le développement d'une charte Européenne des produits de montagne est également envisagé ;
- mettre en place un système d'information stratégique sur les produits agroalimentaires de montagne sur Internet, qui constituera un réel outil pour les professionnels des zones de montagne en Europe.

Durant sa première année les organisations locales du projet avec l'aide du comité de pilotage ont rassemblé et analysé des données issues de 10 zones de montagne en Europe. Parvenu à ce stade, ce programme d'étude nécessitait un apport externe par une consultation plus large (séminaire de Turin).

Le SIDAM a participé à ces débats et a fait valoir sa vision en explicitant la démarche en cours via « Altitude ». Le SIDAM continue à suivre ce dossier et sera présent lors de la conférence finale d'Euromontana qui aura lieu en juin prochain et qui permettra de faire des propositions définitives.

II- Assises européennes de la montagne dans le Massif Central

Le programme des assises, qui sans être définitif, commence à devenir plus précis, est présenté. Le Bureau de la COPAMAC SIDAM propose quelques compléments. Un bureau décentralisé d'Euromontana aura lieu le 26 mars prochain à Rodez pour préparer ces assises. Jacques Chazalet et Daniel Taurand sont invités à y participer.

Le Bureau de la COPAMAC SIDAM insiste sur le fait que la couverture médiatique de cet évènement doit être particulièrement soignée. La presse du Massif Central doit être mobilisée et ceci peut être fait dès maintenant.

III- Rencontre avec Michel Barnier

Une délégation du Massif Central composée de l'AIMC et des CES a été reçue par Michel Barnier. Ce dernier a fait état de la proposition de réforme de la Politique Régionale pour 2007-2013, adoptée par la Commission le 10 février dernier. Elle met en avant 3 priorités : **la convergence** (78% de l'enveloppe globale) pour les Etats et les régions les moins développés (pour les pays de

l'élargissement) ; **la compétitivité régionale et l'emploi** (18% de l'enveloppe) qui concernera tous les autres territoires de l'Union ; **la coopération territoriale européenne** (4% de l'enveloppe).

Michel Barnier reconnaît la pertinence du Massif Central dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire en affirmant toutefois que c'est d'abord l'affaire de la France. Il faut donc que le Massif Central corresponde à une volonté qui doit notamment être soutenue par la DATAR et les ministères concernés.

En conclusion, Michel Barnier nous a encouragé à élaborer un vrai programme Massif Central, (« les départements sont des institutions du XIXème siècle »). Il conviendra donc de sensibiliser et de convaincre les députés et les exécutifs régionaux.

La journée, initialement prévue début 2004, de l'AIMC avec les CES, les Présidents de Conseils Généraux et Régionaux est reportée en septembre selon le même schéma. Michel Barnier a assuré qu'il y participerait.

IV- Réforme de la PAC

Les règlements d'application communautaires proposeraient pour l'heure de fixer les taux de prélèvements à 10 % maximum pour les ventes de droits avec terre et 20 % maximum pour les ventes sans terre. Si tel était le cas, les marges de manœuvre pour conduire une politique de gestion des droits à paiement seraient très amoindries.

Dans le débat sur la gestion des droits à paiement, le Massif Central estime que durant la phase transitoire et jusqu'au 1^{er} janvier 2006, les droits devraient suivre le foncier. Par contre le Bureau de la COPAMAC SIDAM s'inquiète de voir la possibilité d'un lien au foncier dans le cadre des Projets Agricoles Départementaux pour l'après 2006 de plus en plus souvent évoquée. Une certaine mutualisation pour les départements qui installent serait préférable.

Quant à la conditionnalité, la mise aux normes des bâtiments d'élevage risque de poser un très gros problème dans le Massif Central. C'est pourquoi, le dossier de financement des bâtiments en zone de montagne est très important.

De même, le Massif Central milite pour que dans la définition des bonnes conditions agricoles soit bien retenu un chargement minimum significatif.

V- ICHN

La réunion au Ministère de l'Agriculture du 7 janvier 2004 fait apparaître les modifications suivantes pour 2004 :

- nouvelle majoration de 10 % pour les 25 premiers, ce qui portera cette majoration à 20 %.
- pour les exploitations dont la superficie était inférieure à 25 ha en 2003, aucun écrêtement n'est appliqué, même pour les surfaces au delà de 25 ha.
- la dérogation à l'écrêtement pour les J.A. en phase d'installation est portée de 2 à 3 ans (contre 5 ans demandés par la Profession).
- l'écrêtement est porté à 110 % de 2003 (contre 105 % en 2003).
- l'écrêtement est calculé sur le montant normal de l'ICHN pour ceux qui ont été minorés pour cause de pénalité.
- ceux qui étaient exclus (cause de chargement) pourront être considérés comme de nouveaux demandeurs si leur chargement est devenu compatible avec le versement de l'ICHN.
- les élevages de cervidés sont éligibles pour 2004.

La volonté du Ministère est de faire prendre les arrêtés le plus tôt possible pour permettre la mise en œuvre des contrôles afin de favoriser le paiement.

VI – Compost

Le SIDAM a sollicité les Chambres d'Agriculture du Massif-Central pour désigner un représentant pour l'Assemblée Générale Constitutive de l'association Compost. A ce jour 10 départements ont répondu. Le Bureau de la COPAMAC SIDAM décide donc de convoquer l'Assemblée Générale constitutive d'ici fin mars.

VII- Calendrier 2004 des Bureaux COPAMAC SIDAM

Attention le Bureau du 25 juin est repoussée à la semaine suivante, à savoir le **2 juillet**.
Le prochain bureau aura bien lieu le vendredi 23 avril à St Flour.